



**COMMUNIQUE DU PARQUET SPECIAL PRES COUR DE REPRESSION DES
INFRACTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES (CRIEF)**

Il a été donné au Parquet Spécial près la Cour de répression des infractions économiques et financières de constater via les réseaux sociaux, la circulation d'une liste non référencée à lui attribuée, faisant état des interdictions aux fins de sortie du territoire national prises contre certains cadres de l'administration publique, pour des faits relevant de sa compétence.

Cette situation a créé et continue à créer de l'amalgame au tour des procédures ouvertes et en cours de traitement par nos services de police judiciaire compétents.

Il rappelle son attachement au respect du principe cardinal de la présomption d'innocence, et surtout au respect du caractère secret des enquêtes dans le cadre de la poursuite des infractions susceptibles d'être qualifiées de corruption, blanchiment de capitaux, bref des infractions prévues par les dispositions de la loi L/2021/0024/AN du 17 août 2021 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme et la loi L/2017/041/AN du 04 juillet 2017 portant prévention, détection et répression de la corruption et infractions assimilées.

Le Parquet Spécial, conscient que les attentes du peuple de Guinée sont grandes et légitimes, point besoin de le rappeler, s'engage conformément à sa nouvelle politique de poursuite à démasquer, traquer et poursuivre sans aucune exception tous les délinquants financiers, et à faire saisir leurs avoirs illicites au profit de l'Etat, au détriment duquel ils se sont enrichis, mais dans le strict respect des règles gouvernant l'enquête, la poursuite, l'instruction et le jugement des affaires pénales en République de Guinée.

Pour cette raison, et pour éviter des informations parcellaires, il invite les hommes de média et toute autre personne intéressée à se référer aux

moyens institutionnels et officiels de communication du Parquet Spécial que sont :

Numéro vert : [627-80-17-17](tel:627-80-17-17)

Email : Procureurspecialcriefguinee@gmail.com.

Le Parquet Spécial tient à affirmer que temps est désormais à l'action et non à la parole.

Il sait compter sur la participation responsable des dénonciateurs, lanceurs d'alerte et des organismes en charge de la lutte contre la corruption et faits assimilés, et communiquera au cas par cas et au besoin sur les procédures pendantes devant sa juridiction, et ce, à toutes les étapes.

Le Parquet Spécial Près la Cour de Répression des Infraction Economiques et financières